

Auto-évaluation des EPLE et organisations apprenantes

Sophie COLOGNAC

Dans le cadre d'un mémoire de fin d'études de Master MOP (management des organisations publiques) préparé à l'IAE de Nancy sous la direction de Géraldine THEVENOT, maîtresse de conférences, nous avons mené une recherche destinée à évaluer l'impact des évaluations systématiques des EPLE mises en place au cours de l'année scolaire 2020-2021 et notamment l'évolution potentielle vers des organisations apprenantes. Cet article présentera le contexte de l'étude et l'interrogation initiale puis dressera l'état de la question concernant quelques effets de l'évaluation en France et ailleurs. Ensuite une rapide approche théorique des organisations apprenantes précèdera la présentation de l'étude empirique support du mémoire, la méthodologie employée ainsi que les principaux résultats et conclusions obtenus. Enfin, il s'achèvera par les prolongements possibles et les biais liés à l'étude.

1. Contexte de l'étude

Pour la première fois en France, à partir de la rentrée scolaire 2020, une évaluation systématique des EPLE est prévue tous les 5 ans. Chaque année, ce sont donc 20 % des EPLE qui seront évalués en deux phases : une auto-évaluation impliquant toute la communauté éducative (personnels enseignants, non-enseignants, élèves, parents) suivie d'une évaluation externe. Cette évaluation est inscrite dans la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Le conseil d'évaluation de l'école est chargé de définir le cadre méthodologique et les outils d'auto-évaluation et d'évaluation externe. Il établit une synthèse nationale destinée à enrichir le débat public sur l'éducation.

2. Interrogations initiales

Cette évaluation peut-elle être utile à l'établissement ? Peut-elle devenir un outil de pilotage pour le chef d'établissement ? L'auto-évaluation va-t-elle conduire les établissements scolaires à devenir des organisations apprenantes ?

3. État de la question concernant les effets de l'évaluation et plus particulièrement de l'auto-évaluation

Dans la plupart des pays européens, les établissements secondaires sont systématiquement soumis à une évaluation interne souvent combinée à une évaluation externe.

Au niveau international, une étude a été conduite en 2015 par Mélanie Ehren, professeure à l'Institut de l'Éducation de Londres (University College) et ses collègues. Cette

étude tend à montrer que l'auto-évaluation a des effets positifs sur les apprentissages des élèves et leur réussite scolaire.

En France, d'autres établissements publics sont déjà soumis à une auto-évaluation suivie d'une évaluation externe : les établissements publics de santé dans le cadre de la certification délivrée par la Haute autorité de santé ainsi que les établissements d'enseignement supérieur. Dans ces deux cas, des études montrent un impact plutôt positif de l'évaluation et particulièrement de la phase d'auto-évaluation.

4. Approche théorique concernant les organisations apprenantes

À partir de recherches bibliographiques et en réalisant les adaptations nécessaires à un EPLE, nous avons choisi de retenir **dix critères permettant de définir un établissement scolaire apprenant** :

- le projet : un établissement apprenant a une orientation fortement affirmée, il a un projet, porté par l'ensemble de la communauté éducative ;
- la prise de conscience : les personnels doivent être conscients qu'il faut apprendre afin d'améliorer le service rendu, l'environnement changeant nécessite cet apprentissage ;
- la pensée systémique : les personnels doivent avoir une image globale des objectifs, des buts et des aspirations de l'organisation dans son ensemble ;
- la participation de tous : la prise de décision est basée sur une approche participative (« tout le monde porte un savoir dans l'organisation ») ;
- l'expérimentation : la définition de la stratégie s'appuie sur l'expérimentation, l'apprentissage, l'esprit critique, le « droit à l'erreur », l'ouverture aux idées nouvelles, l'ouverture à la recherche ;
- la communication : le système d'information et de communication favorise la compréhension de la situation, le partage de connaissances ;
- les échanges internes : ils sont favorisés et forment une boucle vertueuse (exploitation des savoirs, capitalisation des savoirs et exploration de nouveaux savoirs...), les acteurs coopèrent pour résoudre des problèmes plus ou moins complexes ;
- le leadership : la direction favorise un climat d'apprentissage des acteurs en double et triple boucle, ainsi que le management de la connaissance (Knowledge Management, SECI) ;
- l'évaluation : les procédures d'auto-évaluation et d'évaluation externe renseignent sur les performances (feedback) ;
- les échanges externes : l'apprentissage se fait aussi par des échanges entre établissements (benchmarking).

5. L'étude empirique

5.1 Question de recherche et hypothèses de travail

À quelle(s) condition(s) l'auto-évaluation des EPLE en France vise-t-elle à être un levier au service du manager pour faire évoluer son établissement vers une organisation apprenante ?

- Hypothèse 1 : l'évaluation est mieux perçue par l'équipe de direction que par les personnels

- Hypothèse 2 : l'auto-évaluation peut être un levier au service du manager à condition de pratiquer un management participatif
- Hypothèse 3 : les effets de l'évaluation ne sont pas perceptibles sur le court terme

5.2 Présentation du terrain d'étude et de la méthodologie retenue

Cette étude a eu lieu au cours de l'année scolaire 2021-2022 et a donc ciblé la cohorte des 46 établissements évalués en 2020-2021 dans l'académie de Nancy-Metz.

Au mois de mars 2022, trois entretiens semi-directifs auprès de trois chefs d'établissements ont permis de préparer un questionnaire unique à destination des équipes de direction, des personnels enseignants et non enseignants des 46 établissements concernés. Ce questionnaire, au format numérique, a été diffusé en avril 2022 (format papier disponible en annexe). Les résultats ont été recueillis le 2 mai 2022, sous forme d'un tableur. N'ayant pas la maîtrise des outils statistiques permettant un travail explicatif, nous nous sommes contenté d'une analyse descriptive.

5.3 Analyse des réponses

Nb de réponses complètes exploitables	115		
Nb de répondants en lycée professionnel (sur 4 établissements)	32		
Nb de répondants en collège (sur 42 établissements)	83		
Membres de l'équipe de direction	31	principal/proviseur	24 dont 12 nouveaux chefs
		principal adjoint/proviseur-adjoint	2
		adjoint-gestionnaire	4
		DDFPT	0
		directeur de SEGPA	1
Enseignants	66		
Personnels non enseignant	18		

Un tri à plat puis un tri croisé nous permettent d'analyser les résultats obtenus d'abord sans différencier les catégories de personnels répondants puis en les différenciant.

Retour sur les 10 critères de l'organisation apprenante déterminés par rapport à la littérature consultée :

Critère	Analyse des résultats de l'étude empirique
Le projet : un établissement apprenant a une orientation fortement affirmée, il a	L'auto-évaluation a permis une meilleure connaissance du projet mais il faudrait vérifier si cela a amélioré l'adhésion à ce projet.

un projet, porté par l'ensemble de la communauté éducative.	
La prise de conscience : les personnels doivent être conscients qu'il faut apprendre afin d'améliorer le service rendu, l'environnement changeant nécessite cet apprentissage.	Les personnels sont conscients qu'il y a des situations ou des pratiques à améliorer mais sont très peu enclins à remettre en question leur propre pratique et sont peu volontaires pour se former.
La pensée systémique : les personnels doivent avoir une image globale des objectifs, des buts et des aspirations de l'organisation dans son ensemble.	L'évaluation améliore la vision systémique de l'établissement.
La participation de tous : la prise de décision est basée sur une approche participative (« tout le monde porte un savoir dans l'organisation »).	Dans la très grande majorité des cas, tout le personnel a été impliqué dans l'évaluation.
L'expérimentation : la définition de la stratégie s'appuie sur l'expérimentation, l'apprentissage, l'esprit critique, le « droit à l'erreur », l'ouverture aux idées nouvelles, l'ouverture à la recherche.	L'expérimentation ne semble pas une conséquence à court terme de l'évaluation des établissements.
La communication : le système d'information et de communication favorise la compréhension de la situation, le partage de connaissances.	L'auto-évaluation améliore la communication en interne et le partage d'informations.
Les échanges internes : ils sont favorisés et forment une boucle vertueuse (exploitation des savoirs, capitalisation des savoirs et exploration de nouveaux savoirs...), les acteurs coopèrent pour résoudre des problèmes plus ou moins complexes.	Les échanges initiés lors de l'auto-évaluation ne semblent pas encore prolongés au-delà d'une simple connaissance mutuelle des missions de chacun.
Le leadership : la direction favorise un climat d'apprentissage des acteurs en double et triple boucle, ainsi que le management de la connaissance (Knowledge Management, SECI).	La direction est nettement plus impliquée dans l'évaluation mais saura-t-elle favoriser les apprentissages ?
L'évaluation : les procédures d'auto-évaluation et d'évaluation externe renseignent sur les performances (feedback).	La démarche d'évaluation est jugée indispensable.
Les échanges externes : l'apprentissage se fait aussi par des échanges entre établissements (benchmarking).	Pour l'instant, aucun effet d'apprentissage par échanges externes n'est notable.

Retour sur les trois hypothèses :

- Hypothèse 1 : l'évaluation est mieux perçue par l'équipe de direction que par les personnels
- Hypothèse 2 : l'auto-évaluation peut être un levier au service du manager à condition de pratiquer un management participatif
- Hypothèse 3 : les effets de l'évaluation ne sont pas perceptibles sur le court terme

Après analyse des résultats, ces trois hypothèses semblent vérifiées.

6. Conclusion

6.1 Apports, intérêt de cette étude

En prenant les précautions qui s'imposent, en raison des biais qui seront évoqués plus loin, nous pouvons conclure que les effets de l'auto-évaluation et plus largement de l'évaluation des EPLE en France, ne sont pas vraiment perceptibles un an après l'évaluation. Néanmoins, c'est avec des équipes de direction convaincues et pratiquant un management participatif, que nous pourrions tenter d'y parvenir.

Cette étude est a priori l'une des premières réalisées sur ce thème en France car l'évaluation systématique et à grande échelle des EPLE est inédite en France. Pour cette raison, elle mérite des prolongements que nous allons évoquer ci-après.

6.2 Prolongements possibles

- Ce type d'étude pourrait être étendu à d'autres académies.
- Un suivi de la cohorte des 46 établissements étudiés ici pourrait être effectué à N+2, N+3, N+4 jusqu'à N+5, date de la prochaine évaluation. Le questionnaire administré pourrait être identique afin d'apprécier l'évolution sur 5 ans.
- Une piste à suivre pourrait être l'étude des effets potentiels de l'évaluation sur la performance de l'établissement. La mesure de cette performance est très délicate car elle est mesurée par la réussite des élèves en termes de valeur ajoutée, cette valeur ajoutée étant multi-factorielle donc difficile à imputer à un dispositif plutôt qu'à un autre. C'est pour cette raison que nous avons choisi de rechercher les signes de la mise en place d'une organisation apprenante, ce type d'organisation ayant été lié à une performance accrue dans une étude de 2020, menée par France Stratégie.
- Un autre angle de vue pourrait être d'étudier les effets de l'évaluation perçus par les usagers élèves et parents (à rapprocher de la certification des établissements de santé, très bien perçue par les usagers). Il nous a manqué du temps dans cette étude et il nous a semblé trop ambitieux de réaliser plusieurs questionnaires.

6.3 Biais et limites

- Cette étude aurait été plus rigoureuse en administrant un questionnaire avant l'évaluation et un questionnaire après.
- L'étude quantitative devrait être corrigée des biais par des méthodes statistiques, ce qui n'a pas été fait ici.

- Les répondants sont plus susceptibles d'être les personnels les plus impliqués dans la démarche.
- La première vague d'évaluations s'est déroulée dans un climat particulièrement dégradé par la crise sanitaire. Les personnels étaient fatigués et peu réceptifs malgré l'intérêt manifesté pour la démarche. Elle a souvent été perçue comme « l'injonction de trop » dans un contexte déjà très anxiogène.
- Les 82 établissements pressentis au départ n'ont pas tous été évalués. Le contexte sanitaire a conduit le recteur à privilégier les établissements volontaires (en excluant d'office tous les lycées généraux et technologiques, alors impliqués dans une réforme de grande ampleur). Ceci peut donc constituer un biais non négligeable, particulièrement en ce qui concerne l'implication des équipes de direction.
- Nous pouvons constater que 50% des chefs d'établissement ayant répondu à l'enquête étaient nouvellement arrivés à la tête de l'établissement l'année de l'évaluation et nous ne pouvons pas exclure que c'est la dynamique d'un nouveau pilotage qui peut avoir conduit aux quelques effets positifs constatés. Il aurait été intéressant de disposer d'établissements « témoins » pour lesquels il n'y aurait pas eu d'évaluation mais seulement l'arrivée d'un nouveau chef d'établissement afin de mesurer l'impact d'un nouveau management indépendamment de l'évaluation.
- Sur le long terme, l'évaluation permet-elle la mise en place des prémices d'une organisation apprenante ou au contraire, faut-il déjà que l'EPL soit une organisation apprenante pour tirer profit de l'évaluation ? Cette question mérite d'être creusée.

Sophie COLOGNAC
Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale
Rectorat de Nancy-Metz

Contact : sophie.cognac@ac-nancymetz.fr

Bibliographie

Haute Autorité de Santé. « Analyse de la littérature sur l'impact des démarches de certification des établissements de santé - novembre 2010 ». Consulté le 16 février 2022. https://www.has-sante.fr/jcms/c_1021625/fr/analyse-de-la-litterature-sur-l-impact-des-demarches-de-certification-des-etablissements-de-sante-novembre-2010.

Argyris, Chris, et Donald A. Schön. *Apprentissage organisationnel. Théorie, méthode, pratique*. Management. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur, 2001. <https://www.cairn.info/apprentissage-organisationnel--9782744500398.htm>.

Attarça, Mourad, et Hervé Chomienne. « Les chefs d'établissement : de nouveaux managers au sein d'organisations en mutation ». *Management Avenir* n° 55, n° 5 (19 octobre 2012): 215-32.

Bajou, Brigitte, Fabienne Paulin, et Thierry Bossard. « Des facteurs de valeur ajoutée des lycées », s. d., 93.

Bartoli Annie, et Cécile Blatrix. *Management dans les organisations publiques : défis et logiques d'action*. Paris: Dunod, 2015.

« Bilan académique évaluation Nancy-Metz.docx », s. d.

Bouvier Alain. *Vers des établissements scolaires apprenants: perspectives pour la conduite du changement / Alain Bouvier,... ; avec la participation de Francis Bégyn, François Brugière, Ahmed El Bahri... [et al.]*. Livres bleus Série Direction établissement. Paris: CANOPE éditions, 2014.

« Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n°1 du 3 janvier 2002 ». Consulté le 16 mai 2021. <https://www.education.gouv.fr/bo/2002/special1/texte.htm>.

CEE. « Délibération 2020-02 du 8 juillet 2020 », 8 juillet 2020.

« cee---rapport-annuel---campagne-d-valuation-des-etablissements-2020-2021---f-vrier-2022-112319_0-1.pdf », s. d.

Chevallier, Jacques. « La « Modernisation de l'action publique » en question ». *Revue française d'administration publique* N° 158, n° 2 (19 octobre 2016): 585-98.

Choain, L., et P. Moreau. « L'organisation apprenante : synthèse et pratique ». *Personnel-ANDCP*, 1996. P19-24.

Circulaire du 23 février 1989 relative au renouveau du service public (1989). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000295608/>.

Circulaire du 26 juillet 1995 relative à la préparation et à la mise en oeuvre de la réforme de l'Etat et des services publics (1995). https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000002375889.

Colin Thierry. *Théorie des organisations / Thierry Colin,... Benoît Grasser,... Amédée Pedon,... <<Les >>Essentiels du sup'*. Paris: Vuibert, 2017.

Décret n°85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. - *Légifrance* (1985). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000502177/2008-03-18/>.

Demailly, André, et François Pingaud. « Les organisations selon Simon, Nonaka et Takeuchi ». *Bulletin de psychologie* Numéro 475, n° 1 (2005): 149-56. <https://doi.org/10.3917/bupsy.475.0149>.

Demailly, Lise. « L'évaluation et l'auto-évaluation des établissements : un enjeu collectif. Le cas des audits d'établissements scolaires de l'académie de Lille ». *Politiques et management public* 17, n° 1 (1999): 37-58. <https://doi.org/10.3406/pomap.1999.2217>.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. « Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP] », s. d. <https://www.education.gouv.fr/direction-de-l-evaluation-de-la-prospective-et-de-la-performance-depp-12389>.

European Training Foundation. *Teacher and Trainer Training: 3rd Workshop on Curriculum Innovation; October 1998, Budapest*. Report. European Training Foundation. Luxembourg: Amt f. aml. Veröff. d. EG, 1999.

Eurydice. *Assurer la qualité de l'éducation : Politiques et approches de l'évaluation des écoles en Europe : Rapport Eurydice.*, 2015.

Florea, Monica Roxana Macarie. « LE COMITE NATIONAL D'EVALUATION: LES EFFETS DE L'AUTOEVALUATION », s. d., 300.

Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. « Formation continue ». Consulté le 24 février 2022. <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo8/MENH2201155C.htm>.

France Stratégie. « L'évaluation des politiques publiques en France », décembre 2019. https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-dt-13-evaluation-france_19_decembre_2019.pdf.

« fs-2020-ns-organisations-apprenantes-avril_0.pdf ». Consulté le 16 février 2022. https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-ns-organisations-apprenantes-avril_0.pdf.

Geffray, Edouard. « Présentation stratégique du projet annuel de performances. Programme 141 : enseignement scolaire public du second degré. », s. d. https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publicue/files/farandole/ressources/2020/pap/html/DB_GPGMPRESSTRATPGM141.htm.

Germain Stéphane. *Le management des établissements scolaires: écoles, collèges, lycées / Stéphane Germain*. Pédagogies en développement. Louvain-la-Neuve: De Boeck supérieur, 2018.

IGAENR-IGEN. « Les contrats d'objectifs conclus entre les établissements scolaires et les autorités académiques », juillet 2009.

———. « L'évaluation des établissements par les académies », décembre 2017.

———. « L'évaluation des établissements par les académies », décembre 2017.

Jacob, Steve. *Évaluation. Dictionnaire des politiques publiques*. Vol. 5e éd. Presses de Sciences Po, 2019.

« La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) | Vie publique.fr », s. d. <https://www.vie-publique.fr/fiches/la-loi-organique-relative-aux-lois-de-finances-lolf>.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. « Les indicateurs de résultats des lycées », s. d. <https://www.education.gouv.fr/les-indicateurs-de-resultats-des-lycees-1118>.

« les-50-mots-de-l-valuation---cee-73300.pdf », s. d.

« L'établissement clé de voûte de la réforme ». *Le Monde de l'Éducation*, 1 février 2008, 38.

Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation - Légifrance, Pub. L. No. 89-486 (1989). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000509314/2000-06-21/>.

Migaud, Didier. « Proposition de loi organique de M. Didier Migaud relative aux lois de finances ». Assemblée Nationale, 11 juillet 2000. <http://www.assemblee-nationale.fr/11/propositions/pion2540.asp>.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Bulletin officiel n° 36 du 6 octobre 2005, Pub. L. No. 36 (2005). <https://www.education.gouv.fr/bo/2005/36/MENE0502168C.htm>.

———. « Qualéduc - Qualéduc - Éducol », s. d. <https://eduscol.education.fr/cid59929/qualeduc.html>.

Mintzberg, Henry. *Le management : Voyage au centre des organisations Ed. 2*. Eyrolles, 2020. <http://univ.scholarvox.com/book/88897879>.

Nelson, R, M Ehren, et D Godfrey. « Literature Review on Internal Evaluation », s. d., 76.

« Operationalising self evaluation in schools experiences from Ireland and Iceland.pdf », s. d.

Ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée (s. d.). Consulté le 5 octobre 2021.

Ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé (s. d.). Consulté le 5 octobre 2021.

« perso155_annexe_1424489.pdf ». Consulté le 24 février 2022. https://cache.media.education.gouv.fr/file/8/48/9/perso155_annexe_1424489.pdf.

Peter, Senge. *La cinquième discipline / Peter Senge ; avec [la collaboration de] Alain Gauthier traduit et adapté de l'américain par Hervé Plagnol. La cinquième discipline*. Paris: F1rst, 1991.

Sophie, FEUERSTEIN. « L'auto évaluation préliminaire. A une démarche d'accréditation : une opportunité pour un DSSI. Au sujet d'un cas », 2001, 179.

Staes, Patrick, et Nick Thijs. « Quality management as an instrument for bottom-up european regulation ». *Revue française d'administration publique* 119, n° 3 (2006): 493-513.

Yusoff, Malek Shah Bin Mohd. « Le service public : une organisation apprenante: L'expérience malaisienne ». *Revue Internationale des Sciences Administratives* Vol. 71, n° 3 (1 septembre 2005): 497-510. <https://doi.org/10.3917/risa.713.0497>.

Annexe : questionnaire diffusé dans les 46 établissements évalués en 2020-2021

Questionnaire sur les pratiques en établissement

Mesdames, messieurs,

Dans le cadre d'un travail de recherche universitaire sur les établissements scolaires en tant qu'organisations apprenantes, je propose un questionnaire pour recueillir votre point de vue.

Les informations collectées sont strictement anonymes et utilisées uniquement dans le cadre universitaire. Ce questionnaire comporte une douzaine de questions et nécessite environ 10 minutes pour y répondre.

Je vous remercie par avance pour votre participation.

Sophie COLOGNAC, étudiante en formation continue en master Management des Organisations publiques à l'IAE de Nancy, IA-IPR au rectorat de Nancy-Metz

P1

Votre établissement

Q1

* **Votre établissement est**

- un collège
 un lycée professionnel

Q2

* **Vous exercez dans cet établissement en 2020-2021 :**

- oui
 non

B1

|| Aller à **Fin du questionnaire** Si (Q2 est = "non")

Q3

* **Votre établissement a-t-il été évalué en 2020-2021 ?**

- Oui
 Non
 Vous ne savez pas

B2

|| Aller à **Q11** Si (Q3 est = "Non") ou (Q3 est = "Vous ne savez pas")

P2

L'évaluation de votre établissement

Q4

* **Lors de la phase d'auto-évaluation de votre établissement, cocher les catégories de personnes qui ont été impliquées dans les différents travaux et commissions :**

- Tous les personnels de l'établissement (sans faire appel au volontariat)
 Tous les personnels volontaires
 Uniquement les personnels impliqués dans les instances (conseil pédagogique, conseil d'administration, CESC, CVC etc.) ou choisis par la direction
 Les parents
 Les élèves

Q5

* **Lors de la phase d'auto-évaluation (plusieurs réponses possibles) :**

- Vous faisiez partie d'un groupe de travail sur l'un des 4 domaines de l'évaluation

- Vous étiez rapporteur d'un groupe de travail
- Vous faisiez partie du groupe de pilotage, chargé de rédiger la synthèse de l'auto-évaluation
- Vous n'avez pas souhaité participer à l'auto-évaluation
- Vous n'avez pas été sollicité(e) pour participer à l'auto-évaluation

Q6 Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (totalement d'accord), veuillez noter ces opinions sur la phase d'auto-évaluation :

	1	2	3	4	5
vous a permis de découvrir les missions et projets des membres de la communauté éducative	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
a permis d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative dans l'analyse de l'établissement	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
vous a permis de mieux appréhender la place/le rôle de chacun au sein de l'établissement	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
vous a permis de remettre en question certains aspects de votre pratique professionnelle	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
vous a permis d'accéder à des informations que vous n'aviez pas auparavant	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
a permis des échanges entre les différents personnels de l'établissement	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
a permis de clarifier collectivement les missions, les objectifs, le projet de l'établissement	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
a permis d'avoir une vision d'ensemble de l'établissement	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
a permis de découvrir des situations, des pratiques à améliorer	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
vous a permis de prendre conscience de la nécessité de vous former individuellement ou collectivement	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Q7 * Quel(s) terme(s) qualifie(nt) le mieux, selon vous, l'évaluation externe ?

- Inspection
- Regard extérieur
- Conseil
- Écoute
- Jugement
- Regards croisés
- Partage de bonnes pratiques
- Contrôle

Q8 * Votre établissement a-t-il pu bénéficier d'un transfert de « bonnes pratiques » issues d'autres établissements, de la part des évaluateurs externes ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

Q9 Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (totalement d'accord), veuillez noter ces opinions sur les conséquences de l'évaluation de votre établissement :

	1	2	3	4	5
Aucun changement n'est observable pour l'instant	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il y a un travail d'équipe plus important entre les personnels	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La communication s'est améliorée (quantité, visibilité, cibles ...)	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le partage d'informations en interne s'est amélioré	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le projet d'établissement est mieux connu des personnels	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les personnels ont fait davantage de demandes de formations (soit en FIL soit en formation individuelle)	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Il y a davantage d'expérimentations et d'ouverture à de nouvelles pratiques	* <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>
Vous avez une meilleure connaissance du fonctionnement global de l'établissement, du travail des autres personnels	* <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>
Les personnels participent davantage aux instances de l'établissement	* <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>
Une évaluation régulière de l'établissement vous semble indispensable	* <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>

Q10 * Quelle phase vous a semblé la plus utile pour l'établissement ?

- L'auto-évaluation
 L'évaluation externe
 Les deux phases sont également intéressantes
 Aucune

P3

Votre fonction dans l'établissement

Q11 * Faites-vous partie de l'équipe de direction ?

- Oui
 Non

Q12 * Etes-vous ?

(Q11 est = "Oui")

- Principal, proviseur
 Principal-adjoint, proviseur-adjoint
 Adjoint-gestionnaire
 DDFPT
 Directeur de SEGPA

Q13 * Avez-vous pris la direction de cet établissement à la rentrée 2020 ?

(Q12 est = "Principal, proviseur")

- oui
 non

Q14 * Vous êtes :

(Q11 est = "Non")

- enseignant
 personnel non enseignant

* Réponse obligatoire

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.